Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID: 060-216004267-20250915-2025_019-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation: 08/09/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence: 13

votants: 13

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents: CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents excusés: WILLECOCQ Jean-Michel

Absents non excusés:/

Procurations : /

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

<u>DELIBERATION N°19</u>: RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALES DES COMPTES SUR LA GESTION DU CONTROLE DE LA COMMUNE DE NOYON ET DE LA CCPN (TOME 1 – REVITALISATION DES CENTRES-VILLES - EXERCICE 2018 ET SUIVANTS)

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que, en application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionales des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives sur la gestion du contrôle de la commune de Noyon et de la CCPN (tome 1), consacré à l'enquête régionale sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs pour les exercices 2018 et suivants. Il ajoute que ce rapport doit être soumis au Conseil Municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes sur la gestion du contrôle de la commune de noyon et de la CCPN (tome 1 – revitalisation des centres-villes - exercice 2018 et suivants).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 septembre 2025

Le Maire

Viarc DEGAUCH